



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 31 mars 2023

**Dossier n° : AE 23.0143**

**Demandeur : CHALIER Annie**

**Date d'enregistrement de la demande : 07/03/23**

**Date limite de candidature : 06/06/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 06/07/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-PONCY	1,83	CHALIER Annie	Section ZV 41,
LASTIC	4,37	CHALIER Annie	Section ZA 5abc, Section ZE 15ab
SAINT-PONCY	51,8	CHALIER Gilbert	Section H 797,798,805a,806, Section YB 21jkl,23,24,33j, 34k,42jklm, Section YC 8jklm,11k,12j,17jk, Section YD 22,25jk, Section YM 35jk, Section ZS 2 jklm,4jklm,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**